



**Procès-verbal de la réunion
du 7 octobre 2022**

adopté le 9 décembre 2022

**COMITE DE BASSIN
N° 127**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 30 juin 2022	2
III.	Élections et désignations	2
	1. <i>Désignation de deux membres du Bureau du Comité de Bassin</i>	2
	2. <i>Postes vacants dans les commissions</i>	3
IV.	Point d'actualité	4
V.	Actualité hydrologique	5
	1. <i>Situation hydrologique dans le cadre de la sécheresse 2022</i>	5
	2. <i>Bilan de la situation agricole (Yves LEROUX – ENSAIA)</i>	9
VI.	Présentation par les Préfets de Département des priorités de l'État ainsi que des projets significatifs de l'État des collectivités territoriales	10
VII.	Conférences / témoignages	11
	1. <i>Les pollutions d'origine médicamenteuse animée par Miguel NICOLAÏ (Réfèrent connaissance des substances toxiques à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse)</i>	11
	2. <i>La station d'épuration du futur animée par Jean-Marc CHOUBERT (Directeur de l'unité de recherche REVERSAAL à l'INRAE)</i>	11
VIII.	Intervention de la Préfète Coordinatrice de bassin	12
IX.	Divers	12

La séance est présidée par **M. GAILLARD**.

Le Président énumère les pouvoirs donnés et constate que le quorum est respecté :

- Mme BARDOT à M. GAILLARD
- Mme BEGEL à M. PEDUZZI
- Mme D'ALGUERRE à M. GAILLARD
- Mme LOGIN à M. BOILEAU
- M. MATELIC à Mme BEIRENS
- M. RICHARD à M. INGWILLER
- M. SCHAAL à Mme BULOUE
- M. VAUTRIN à M. HUSSON
- M. VOINSON à M. PEDUZZI
- M. LOUIS à M. REININGER
- Mme PATTEGAY à Mme ZÉBOUDJ
- M. GEORGE à M. BAUER
- M. KOSMALSKI à M. THEVENET
- M. BRAUD au SGARE Grand Est
- M. CAFFET à la DREAL Grand Est
- M. GIURICI à la DDT des Vosges
- M. BETTON au SGARE Grand Est
- Mme POFFET à la DREAL Grand Est

Le Président salue les membres et les remercie pour leur présence. Il excuse Mme la Préfète, qui est retenue par d'autres obligations ce matin.

I. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. Élections et désignations

1. Désignation de deux membres du Bureau du Comité de Bassin

M. HOELTZEL indique qu'il y a deux postes vacants à pourvoir au sein du Bureau du Comité de Bassin parmi les membres du collège des collectivités.

M. PEDUZZI et **M. GUILLAUME** sont candidats.

M. PEDUZZI et M. GUILLAUME sont élus membres du Bureau du Comité de Bassin.

La délibération n°2022/19 portant sur « l'élection de deux membres du bureau du comité de bassin » est adoptée.

2. Postes vacants dans les commissions

M. HOELTZEL signale d'abord qu'un poste est vacant au sein de la Commission des Programmes au titre du collège des usagers économiques, suite au départ de Mme GERARD.

M. BAUER propose la désignation de M. RENCK.

M. RENCK est désigné membre de la Commission des Programmes.

La délibération n°2022/20 portant sur la « désignation d'un membre de la commission des programmes non administrateurs de l'agence de l'eau » est adoptée.

Mme MARCHAL explique qu'elle appartient à la Chambre des Métiers Grand Est et qu'elle remplace Mme GERARD. Elle serait intéressée pour intégrer la Commission des Programmes.

M. HOELTZEL remarque que Mme MARCHAL relève du collège des usagers économiques. Dans la Commission des Programmes, le poste vacant pour usagers économiques a été pourvu par le candidat proposé par M. BAUER. Il est maintenant question de la Commission Gestion de l'eau et Urbanisme, où il y a effectivement un poste vacant pour le collège des usagers économiques.

Le Président précise qu'il est toujours possible pour chacun de participer à une commission dont il n'est pas membre. Il suffit d'en faire la demande.

M. BAUER, qui préside la commission, le confirme. La première commission ayant manifesté cette ouverture est la commission Industrie. Si des personnes pensent pouvoir apporter une contribution aux débats, elles sont les bienvenues même si elles ne sont pas titulaires de la commission.

M. HOELTZEL évoque ensuite la Commission Gestion de l'eau et urbanisme, qui compte 2 postes vacants pour le collège des collectivités, 1 poste laissé vacant par Mme GERARD pour le collège des usagers économiques et 1 poste laissé vacant par M. WEBER pour le collège des usagers non économiques. M. HOELTZEL précise cependant que M. WEBER sera prochainement remplacé et qu'il est donc possible d'attendre pour cette désignation.

Aucun candidat ne se déclare.

Le Président souligne que l'urbanisme et les problématiques d'eau sont des sujets importants et d'actualité. Cette commission nouvellement créée reflète l'évolution de l'engagement du Comité de bassin.

Mme BULOUE se porte candidate pour intégrer la Commission Gestion de l'eau et urbanisme.

M. GUILLAUME demande des précisions sur le nombre de réunions.

M. HOELTZEL indique que la Commission Gestion de l'eau et urbanisme se réunit 2 fois par an.

M. GUILLAUME se porte aussi candidat.

Mme BULOUE et M. GUILLAUME sont désignés membres de la Commission Gestion de l'eau et urbanisme.

La délibération n°2022/22 portant sur la « désignation de deux membres de la commission Gestion de l'eau et urbanisme est adoptée.

M. HOELTZEL signale ensuite qu'un poste est également vacant au sein de la Commission Inondation pour le collège des collectivités territoriales.

Aucun candidat ne se déclare.

M. HOELTZEL poursuit avec la Commission Planification, qui compte 6 postes vacants au titre du collège des collectivités territoriales et 1 poste vacant pour le collège des usagers non économiques.

M. BALAY se déclare candidat pour intégrer cette commission à la suite de son prédécesseur.

M. BALAY est désigné membre de la Commission Planification.

La délibération n°2022/21 portant sur la « désignation d'un membre de la commission planification » est adoptée.

M. HOELTZEL signale enfin qu'un poste est vacant au sein de la Commission Industrie pour les usagers non économiques et non industriels.

Aucun candidat ne se déclare.

IV. Point d'actualité

Le Président indique qu'une réunion s'est tenue avec M. BECHU, Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, pour le lancement du volet « eau » de la planification écologique, qui est un des grands objectifs du Président de la République. Chaque Président de Comité de bassin a exposé une thématique au Ministre. M. HUSSON, Sénateur et Rapporteur général du budget au Sénat, a représenté le bassin Rhin-Meuse. Il a porté le thème « tarification et financement ».

Le Président précise que le Ministre n'a pas réellement fait d'annonce, mais qu'il a été à l'écoute de tout le monde. Il salue la volonté du Ministre pour que les Présidents de Comité de bassin soient présents en visioconférence ou physiquement.

M. HOELTZEL ajoute que de nombreuses interventions ont relayé les difficultés liées à la sécheresse de 2022. Deux scientifiques sont intervenus pour planter le décor et rappeler la tendance générale par rapport au changement climatique. Le Ministre a envoyé un signal assez fort à travers la volonté de s'appuyer sur les Comités de bassin pour décliner le premier chantier de la planification écologique sur la gestion de l'eau. La démarche proposée ne consiste pas à relancer des Assises de l'eau ou un Varenne de l'eau. Les démarches de cadrage et d'orientation sont suffisantes et il s'agit maintenant de passer à l'action.

M. HAZET confirme que c'est l'esprit au plan national. L'objectif est de marier un esprit opérationnel et concret sur le court terme avec une vision politique du long terme. La planification écologique compte 25 chantiers et l'eau est en effet le premier chantier ouvert, ce qui démontre l'attention portée à cet enjeu. Un travail est mené avec le Comité National de l'Eau et un travail est engagé avec les Comités de bassin, qui ont un rôle fondamental à jouer pour l'aspect territorial.

M. HAZET ajoute que des arbitrages sont encore attendus et que le contenu peut encore varier à la marge, mais que 5 grands axes se dessinent :

- La sobriété (moins prélever) ;
- L'optimisation de la ressource (mieux prélever) ;
- L'anticipation (mieux gérer les crises) ;
- La garantie de la qualité ;
- L'accès à la ressource en outre-mer.

De manière transversale, le ministère souhaite mettre l'accent sur les solutions fondées sur la nature. Sur le long terme, une question se pose aussi sur la place du sol et sur les manières de faire autrement, en ville ou en termes de pratiques agricoles.

M. HOELTZEL réitère que le cadre est encore en train de se caler. Des précisions seront apportées lors du prochain Comité de bassin, qui sera certainement assez largement consacré à ce sujet.

M. HAZET insiste sur la volonté du Ministre que les Comités de bassin soient autonomes dans l'organisation de leurs travaux, pour lesquels une date limite sera cependant fixée en début d'année prochaine.

Le Président remarque que l'axe 1 sur la sobriété par exemple renvoie à la nécessité de diminuer les prélèvements ou de prendre des douches moins longtemps, mais aussi de réduire les fuites, ce qui implique d'investir de l'argent. Il y a donc une incidence sur les programmes de l'agence et sur les priorités définies par rapport aux objectifs poursuivis. Le petit cycle de l'eau n'était plus à la mode, mais son importance ressurgit aujourd'hui face au problème posé par le taux de fuite des réseaux. Il convient par conséquent d'insuffler une souplesse dans les programmes d'intervention afin de pouvoir les adapter aux objectifs nationaux, que le Bassin partage complètement par ailleurs.

M. HOELTZEL évoque ensuite un point d'actualité relatif au problème de salinité de la Moselle, qui a mobilisé depuis longtemps cette instance. Il est lié à deux soudières qui rejettent des rejets fatals salins, ce qui augmente la salinité de la Meurthe et perturbe l'alimentation en eau potable de collectivités situées le long de la Moselle.

Le Comité de bassin s'est mobilisé face à ce problème depuis 40 ans et un contrat avait été signé en 2021 avec ces soudières, la région Grand Est et la Préfecture. Aujourd'hui, des avancées inédites sont enfin constatées. Le Comité de pilotage s'est tenu le 5 octobre et il est prévu de tester prochainement de nouvelles technologies, qui pourraient amener des gains significatifs pour les rejets dans la Moselle. Ces équipements présentent aussi un intérêt pour les soudières en leur permettant de recycler des effluents en interne et de gagner potentiellement en productivité. Des pilotes de traitement vont être mis en place avec les soudières en 2023. Une solution industrielle crédible qui fait sens pour les industriels n'a donc jamais été aussi proche.

Le Président confirme que c'est une problématique qui dure depuis quelques décennies. Il a été un motif de conflit assez fort entre les agglomérations de Nancy et de Metz. Le sujet avait été pris en compte dans les SDAGE et une mission avait été confiée à M. Jean-Marie PELT. Aujourd'hui, une solution est enfin envisageable.

Le Président remercie M. HOELTZEL pour son implication dans ce dossier. Il se félicite également de l'écoute des ministères qui ont été alertés lorsqu'ils aidaient financièrement ces entreprises pour leur transition énergétique. Le Président salue par ailleurs M. BAUER, qui a porté l'analyse du Comité de bassin en étant d'autant plus crédible qu'il est un industriel, ainsi que le Président de la Région et la Préfète de Région, qui se sont impliqués depuis un certain temps. Cette cohésion des acteurs a permis d'influer sur les industriels pour qu'une attention particulière soit portée à leur situation avec une volonté de réaliser des investissements en s'appuyant sur les évolutions technologiques.

Le Président remarque que cette situation est similaire au cas de Vittel. Le débat a été délocalisé au sein du CB et a été approprié par les acteurs du territoire. In fine, la situation a pu avancer positivement avec Nestlé Waters. C'est la preuve que des solutions peuvent être trouvées si tout le monde s'implique avec un minimum de bonne volonté. C'est pourquoi les commissions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont un rôle important en permettant à chacun de s'exprimer et d'échanger.

V. Actualité hydrologique

1. Situation hydrologique dans le cadre de la sécheresse 2022

Mme LOMBARD et **M. DOS SANTOS** de la DREAL présentent un point sur la situation hydrologique dans le cadre de la sécheresse 2022.

Débat

M. GUILLAUME souhaite évoquer les arrêtés, qui sont transmis aux maires pour qu'ils les communiquent à leurs administrés. En Meurthe-et-Moselle, il salue le fait que l'arrêté intégral et détaillé est transmis, avec en complément un document synthétique qui pouvait être communiqué immédiatement. En revanche, il est difficile de trouver un interlocuteur pour répondre à des petites questions concrètes sur ces arrêtés.

M. GUILLAUME signale par exemple qu'il était interdit d'arroser et d'irriguer les espaces verts. Une question s'est posée pour savoir si les fleurs étaient comprises dans les espaces verts. La réponse n'était pas évidente pour tous les maires, mais il n'a pas été possible de trouver un interlocuteur pour obtenir cette précision. Il conviendrait donc de mentionner dans l'arrêté une personne à contacter pour ce type d'interrogation.

Mme LOMBARD indique que les mesures sont effectivement traduites sous la forme d'un tableau pour plus de clarté. Ce format existait déjà en Meurthe-et-Moselle et il a été repris au niveau national. Cette année était un « crash test », avec des départements qui connaissaient pour la première fois une situation de crise. Des pistes d'amélioration ont été identifiées lors de la mise en œuvre pratique et la question de l'arrosage des espaces verts fait partie des points à travailler. Après, il est parfois compliqué d'organiser des contacts pendant la période des congés. La DDT et la DREAL étaient sur la brèche, avec 2 ou 3 personnes en permanence consacrées à 100 % à la sécheresse, mais il n'est pas facile d'apporter toujours une réponse à toutes les questions posées.

Mme BULO observe que la sécheresse est une période de crise. La mise en place d'un numéro vert dans cette situation peut faire partie des solutions.

Mme LOMBARD note la suggestion. Elle précise que l'objectif aujourd'hui est de clarifier et d'apporter une réponse à toutes les questions remontées d'ici la prochaine crise.

M. BOILEAU souligne qu'il est parfois difficile de faire respecter les arrêtés, alors que les gens du voyage n'hésitent pas à laver leurs voitures en permanence et à laisser couler l'eau toute la journée, en la prélevant sur des bornes incendie. Il faudra un jour faire respecter les règles par tout le monde. M. BOILEAU signale par ailleurs qu'il a pris un arrêté complémentaire dans sa commune pour interdire le prélèvement d'eau dans les fontaines de 9 heures à 20 heures, en constatant que des personnes venaient chercher de l'eau et qu'elles n'attendaient pas 20 heures pour arroser.

M. PEDUZZI indique que l'idée du numéro vert peut être intéressante, mais qu'il n'est pas possible de faire converger toutes les demandes vers un seul numéro en période de crise. Le numéro vert concentrerait une multitude d'appels qui concerneraient souvent les mêmes sujets, puisque les questions se répètent. Les membres du Comité de bassin, dans leurs responsabilités différentes, pourraient à leur niveau rassembler des questions et les synthétiser puisqu'il y a beaucoup de redondances. Il y a une organisation à mettre en place sur ce point.

M. PEDUZZI remarque ensuite que les arrêtés interdisaient les arrosages, sauf pour ceux qui avaient mis de l'eau de côté pendant les temps de pluie. Une question se pose sur la différence entre un arrosage des espaces verts avec de l'eau du robinet et un arrosage avec de l'eau de pluie stockée. C'est incompréhensible pour les citoyens, auxquels on interdit d'arroser leurs jardins et leurs fleurs.

M. PEDUZZI a noté dans la présentation que la sécheresse est en recul, mais il signale que ce n'est pas le cas partout. À certains endroits, des sources privées n'ont toujours pas rejailli dans les maisons. L'amplitude des coupures dans des hameaux desservis par des sources privées est inédite et elle s'accroît depuis quelques années. Certaines maisons n'ont plus d'eau d'avril à novembre, ce qui est très préoccupant.

M. PEDUZZI évoque plus particulièrement le cas des maisons en zone rurale qui sont souvent sur des réseaux privés. Les habitants ont acheté des maisons à des propriétaires qui ignoraient le fonctionnement du système. Ils interpellent la mairie sur des problèmes d'approvisionnement en eau et ils découvrent à ce moment qu'ils sont sur un réseau privé. Ils ignorent où se trouvent les regards de répartition, les réservoirs et les captages, ce qui signifie qu'ils n'ont réalisé aucun entretien depuis des années. Il conviendrait de se rapprocher des chambres des notaires afin que ces sujets soient bien expliqués au moment des ventes. À défaut de plan, il est important de récolter au moins les informations connues des propriétaires précédents.

M. PEDUZZI ajoute que les actions menées par les communes face à ces situations sont très différentes. Il souligne donc la nécessité de faire un état des lieux des pratiques. Il a communiqué à l'Agence de l'eau un projet de questionnaire de l'Association des maires des Vosges pour réaliser un inventaire auprès de l'ensemble des communes du département, en sachant que 30 % à 40 % des habitations ne dépendent pas du réseau public, notamment en zone montagneuse.

Des réflexions doivent être menées partout où les habitants ne sont pas connectés au réseau. En outre, les personnes fragiles sont de moins en moins abritées par les hôpitaux, où les séjours sont de plus en plus raccourcis. Or, les personnes fragiles ont besoin d'être soignées, de manger, de boire et de bénéficier d'une hygiène corporelle. Les sécheresses vont mettre en évidence ces sujets. En cela, il accueille favorablement l'initiative de l'agence de l'eau d'accompagner financièrement la révolution de ces situations.

M. PEDUZZI ajoute enfin qu'il est tout à fait ouvert pour partager ces travaux si d'autres acteurs sont intéressés.

M. HOELTZEL confirme qu'il n'y a plus de demande d'intervention concernant les réseaux privés depuis une dizaine d'années. Cette démarche va être relancée face aux situations de crise rencontrées aujourd'hui. Une aide de 50 % sera ainsi proposée pour le raccordement des habitations concernées au réseau public. Des solutions comme des réservoirs peuvent aussi être envisagées à minima pour pouvoir alimenter ces habitations en citernage. L'Agence de l'eau est donc ouverte pour traiter un maximum d'écarts et elle est très favorable au questionnaire proposé dans les Vosges. Elle souhaite en obtenir les retours afin d'être proactive et de prendre contact avec les collectivités concernées.

M. PEDUZZI précise qu'une délibération a été prise dans sa commune depuis 2 ans pour inciter les habitants à se raccorder sur le réseau public. Lorsqu'ils le font, ils doivent néanmoins se déconnecter de leurs captages pour que le milieu naturel puisse récupérer cette eau. Des aides pour l'entretien et la rénovation sont également proposées pour ceux qui ne peuvent pas se raccorder au réseau d'eau public.

M. MATHIEU, Président de la Fédération de pêche du Bas-Rhin, évoque le sujet des fontaines. Les adhérents font remonter des situations sur les communes qui traitent l'eau de leur fontaine avec des pastilles de chlore et la Fédération interpelle à chaque fois la collectivité pour signaler que ce n'est pas très bon pour le milieu. Il serait utile de faire une information sur ce point.

M. REININGER est d'accord avec l'intervention de M. PEDUZZI. De plus en plus d'assec sont constatés sur le haut des bassins et ils sont souvent liés au prélèvement de sources et à une utilisation excessive de l'eau par rapport à sa disponibilité. Débrancher les captages et rendre l'eau à la nature est une très bonne idée et ce principe devrait être la règle.

De manière plus générale, la présentation a montré que 2022 n'est pas une année exceptionnelle. C'est en fait l'année 2021 qui avait été exceptionnellement pluvieuse. Les sécheresses sont donc malheureusement amenées à se répéter. M. REININGER observe que la crise de cette année a révélé des forces et des faiblesses et a surtout mis en lumière une inadaptation. Au fil du temps, des process et des habitudes mal adaptés à la situation actuelle, se sont installés. Il faut faire preuve d'humilité pour revoir le partage de l'eau et les repères qui ont pu être mis en place.

M. REININGER rappelle que des arrêtés-cadres ont été revus, mais pas partout. Dans son territoire, l'arrêté-cadre a 10 ans et il n'est plus du tout d'actualité. En conséquence, les décisions prises à partir de cet arrêté-cadre sont discutables et discutées et elles génèrent un fort sentiment d'injustice chez tous les usagers. M. REININGER comprend ce sentiment ressenti par des particuliers qui ne pouvaient pas arroser alors que la ressource était suffisante parce que leur commune était mal affectée dans l'arrêté-cadre ou par des agriculteurs qui ont investi dans l'irrigation et ne pouvaient pas irriguer.

M. REININGER identifie également une problématique d'anticipation. La prise des premiers arrêtés de restriction aurait pu intervenir au moins un mois plus tôt et les comités sécheresse auraient pu se réunir bien avant. En effet, les difficultés de l'été étaient prévisibles dès la sortie de l'hiver puisque les sols étaient à un niveau de sécheresse inédit depuis 1917.

M. REININGER souligne enfin qu'il ne faut écarter aucune solution et que tous les acteurs doivent être capables de faire des concessions. Ce n'est pas une bataille de l'eau, qui reste encore une ressource abondante.

M. GUILLAUME constate que l'état des lieux sur les ressources privées est très important et il souhaite s'inspirer du modèle et du travail évoqué par M. PEDUZZI dans les Vosges. Il invite M. PEDUZZI à le communiquer à l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle.

M. BARBIER observe que la présentation était très globale et qu'elle cachait des disparités territoriales fortes. Son secteur dans le Bas-Rhin se situe sur la plus grande nappe phréatique d'Europe, mais il rencontre des problèmes d'assec très sérieux. Les arrêtés préfectoraux sont arrivés 2 ou 3 semaines après les assec et ils n'ont ciblé que les usages domestiques, ce qui est très difficile à expliquer aux concitoyens. M. BARBIER souhaite que l'Etat se penche sur cette question qui concerne des milieux naturels classés au titre de la Directive habitats. Il y a clairement un problème de maintien en bon état de conservation et c'est un sujet récurrent depuis 2015.

Mme LOMBARD indique que les différentes questions et remarques ont bien été notées et qu'elles seront intégrées dans les retours d'expérience.

M. BAUER présente ensuite un point sur le plan d'aide spécial sécheresse validé par la Commission des Programmes.

Débat

M. HENRY souhaite obtenir de précisions sur l'état du débat et des réflexions concernant les tarifications progressives de l'eau.

M. HOELTZEL indique que le sujet a été évoqué par le Ministre, M. BECHU la semaine passée et que la discussion sera ouverte au niveau national.

M. HAZET confirme que ce sont des débats assez anciens, qui s'accroissent aujourd'hui. Ils sont parfois complexes, car il faut faire attention à la catégorie d'utilisateurs visée par le caractère incitatif du dispositif et aux effets induits. Une question se pose aussi sur la transmission des données avec la composition des foyers. Des expériences sont en cours, notamment dans le Nord, pour avancer sur ce sujet.

M. METZ souhaite revenir sur les mesures agricoles et le choix d'orienter les aides sur des petites filières fragiles, notamment le maraîchage bio. Il signale que différents types de maraîchage, bio et conventionnels, sont présents sur les territoires du Bassin et prélèvent sur la rivière. Si l'Agence de l'eau n'accompagne pas toutes les productions, elle risque de créer une distorsion de concurrence sur le terrain et la pression globale sur la rivière ne diminuera pas. En effet, les maraîchers en bio ne prélèveraient plus sur les rivières et les autres continueraient de prélever sur les rivières jusqu'à ce que ce ne soit plus possible. Pour réduire globalement, la pression sur les rivières, il convient donc de soutenir toutes les productions de maraîchage ou toutes les productions qui entrent dans une démarche locale, avec un débouché local.

M. HOELTZEL explique que le maraîchage bio était un exemple parmi d'autres. Les petits maraîchages ont été signalés comme une filière ayant particulièrement souffert cet été avec la filière fruits rouges. L'idée est bien d'aider toutes les « filières niches » dont le besoin en eau n'est pas énorme, mais qui se sont retrouvées en crise cette année. En parallèle, l'effort maximal vise à enrayer la crise qui pèse sur l'élevage.

M. PEDUZZI rappelle qu'il est déjà intervenu dans cette instance pour souligner que la tarification de l'eau est anticonstitutionnelle, puisque l'eau est gratuite. C'est le service de traitement et d'acheminement de l'eau qui est tarifié. Il est important de le prendre en compte dans les différents textes.

Mme BULOUE revient sur la tarification sociale de l'eau pour attirer l'attention sur sa complexité. Il est aisé de définir la différence entre un usager qui est à la piscine et un usager qui utilise l'eau pour ses besoins. En revanche, il est extrêmement compliqué d'appliquer une tarification sociale de l'eau sans basculer dans une usine à gaz. Le principe est donc intéressant, mais il faut faire simple.

M. HAZET confirme que les retours d'expérience abondent dans ce sens. Des usines à gaz sont parfois mises en place. Les collectivités qui choisissent ce système créent un forfait unique qu'elles versent sur le compte des personnes aidées en fonction de certaines conditions comme le quotient familial.

Mme CORSYN remarque que toutes les mesures du plan sécheresse sont des aides spéciales. Elles s'adossent cependant au 11^{ème} programme, qui bénéficie plus largement au stockage d'eau. Mme CORSYN voulait en effet rappeler que toutes les démarches entreprises sur la protection des milieux naturels, la biodiversité et la désartificialisation des sols optimisent le stockage de l'eau et visent donc à mieux s'adapter à des épisodes de sécheresse.

Mme CORSYN souligne également que toutes les démarches engagées pour accroître les surfaces prairiales permettent en théorie d'apporter plus de disponibilité alimentaire aux élevages. Il faut néanmoins continuer à travailler les démarches de stockage pour l'abreuvement du bétail. A ce titre, Mme CORSYN rappelle que le stockage le plus naturel pour l'abreuvement du bétail est la mare.

2. Bilan de la situation agricole (Yves LEROUX – ENSAIA)

M. LEROUX présente un bilan de la situation agricole.

Débat

Le Président remercie M. LEROUX pour son exposé, qui permet de comprendre les difficultés du monde agricole, tout en prenant soin de présenter des solutions possibles, bien que complexes.

M. NASS signale qu'il existe aujourd'hui une vraie opportunité à travers le renouvellement de générations. Un agriculteur sur deux va partir en retraite. Il faut donc arrêter d'évoquer sans cesse des contraintes et mettre aussi en avant des messages positifs pour attirer des forces nouvelles. Le retour à l'agronomie est aussi une vraie piste à accélérer pour gagner en autonomie et en résilience. M. NASS considère enfin que la fragilité de l'évolution de la production française et les importations de plus en plus importantes sont anormales à l'heure où l'autonomie alimentaire est présentée comme un enjeu.

M. LEROUX confirme que le renouvellement des générations est un vrai débat. Il souligne également que le retour à l'agronomie est fondamental et qu'il est réel depuis une vingtaine d'années. Ce n'est pas forcément visible aujourd'hui sur les territoires, car il y a aussi des effets générationnels, puisqu'il n'est pas possible de changer une culture en 2 ans. Le diagnostic est très pénible, mais il doit être partagé, ce qui n'est pas forcément le cas encore, afin que la recherche de solutions soit partagée.

Concernant l'élevage, **M. NASS** juge scandaleux que la grande distribution arrive à vendre le litre de lait moins cher que le litre d'eau. C'est méprisant pour le travail des éleveurs.

M. METZ pose une question sur le registre parcellaire graphique. À l'heure où la résilience est souvent mise en avant, il souhaite savoir si les chiffres montrent une évolution des pratiques par rapport au travail du sol, notamment une évolution du taux de matières organiques des sols. L'agriculture est une source de pollution, mais elle est aussi une solution à travers les pratiques de travail des sols.

M. METZ remarque par ailleurs que si les aléas climatiques sont importants, les marchés le sont également. Il peut produire toutes les cultures demandées dans son exploitation, mais il faut qu'elles soient adaptées à un marché.

M. METZ souligne enfin qu'il ne faut pas s'interdire d'utiliser de l'eau et d'irriguer les cultures, tout en travaillant sur des pistes pour améliorer la résilience, y compris dans l'irrigation.

M. LEROUX répond d'abord sur l'évolution des pratiques. Des procédés aussi simples que la généralisation des cultures intermédiaires ou des couverts, qui sont très importants pour le stockage carbone dans les sols, prennent de l'ampleur. Les pratiques s'adaptent donc aujourd'hui. Après, il y a des débats, qui sont légitimes, entre les agronomes sur l'agriculture de conservation.

M. LEROUX est d'accord ensuite sur la nécessité de l'existence d'une filière pour une production. Sur ce point, il attire l'attention sur le développement récent de contrats tripartites entre le monde agricole, la grande distribution et le transformateur. Aujourd'hui, des grands distributeurs concluent des contrats tripartites prévoyant une juste rémunération de la valeur, notamment dans le monde de la viande et du lait. Cette contractualisation est un système assez innovant, propice au développement d'une filière.

M. LEROUX remarque qu'un contrat citoyen entre le paysan et la société serait aussi nécessaire. Il signale qu'un Français ne dépense plus que 12 % de ses revenus en moyenne dans l'alimentation. Or il faut comprendre qu'une alimentation qui respecte tous les critères attendus comme la baisse des émissions de gaz à effet de serre et la qualité ne va pas coûter moins cher.

M. LEROUX ajoute enfin qu'il faut éviter d'importer des produits qui ne répondent pas aux mêmes logiques de production. Les scénarios proposés en conclusion de la présentation pour borner le futur doivent maintenant être portés au débat politique. La situation ne s'améliorera pas sans un minimum de régulation et un minimum de planification.

M. GUILLAUME souhaite connaître le point de vue de M. LEROUX sur la filière méthanisation.

M. LEROUX doit d'abord préciser qu'il est porteur de la chaire industrielle AgroMétha à l'ENSAIA. Il considère ensuite qu'il est possible aujourd'hui d'avoir une méthanisation durable. Une réflexion est menée sur la mise en œuvre d'une méthanisation au cœur de l'agronomie. Lors du processus de méthanisation, le digestat transforme l'azote organique en partie en azote minéral, qui manque tant. Néanmoins, il faut que ce digestat soit étendu correctement pour éviter des pollutions. La réflexion engagée tient donc compte des conditions de méthanisation, mais aussi des conditions d'usage et des conditions de contrôle. M. LEROUX souligne aussi la nécessité impérieuse d'un arbitrage politique sur l'usage de la biomasse entre l'alimentaire et l'énergétique. Faute d'arbitrage, il est évident que l'énergétique gagnera compte tenu des prix de l'énergie.

Mme PONCELET remarque que la hausse des prix de l'alimentation en France est globalement la plus faible des pays de l'OCDE en période de crise. L'indice d'inflation se situe actuellement à 8 % en France contre 16 % en Allemagne. Il existe une vraie politique de protection des consommateurs, qui se répercute sur les industries agroalimentaires. L'effet se fait ressentir aujourd'hui sur les coopératives et certaines atteignent leur point de rupture, notamment par rapport aux coûts de l'énergie. Pour trouver des solutions, certaines coopératives se tournent vers l'international et envisagent de créer des filiales à l'étranger pour rester rentables et permettre la rémunération des producteurs français. C'est également un débat politique et collectif d'importance.

M. LEROUX signale qu'aucun scénario n'est capable de supporter une année comme 2022. Il faut prendre conscience que le système n'est pas prêt aujourd'hui. Dans la situation actuelle, il n'est pas possible de continuer à produire 25 milliards de litres de lait en France, puisqu'il n'y a pas assez à manger à donner aux bêtes. M. LEROUX signale par exemple que l'abattoir de Mirecourt ne fonctionne plus 5 jours par semaine, mais 4 jours. Le prix de la viande bovine a fortement augmenté et les éleveurs qui pensaient arrêter dans 2 ou 3 ans arrêtent aujourd'hui et vendent leurs bêtes. Dans 3 ou 4 ans, il y aura donc moins d'animaux et moins de bovins et une question se posera alors sur l'utilisation des prairies permanentes.

M. HENRY insiste sur la cohérence des politiques publiques, en sachant que les questions agricoles se heurtent à d'autres thématiques comme les questions énergétiques, les questions alimentaires ou les questions économiques. Il faut s'assurer que les modèles agricoles mis en place prennent bien en compte tous ces aspects.

M. HENRY signale que l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation se fait jour, en considérant que les biens agricoles ne sont pas des biens comme les autres. Il est intéressant de réfléchir à des structures alimentaires et agricoles qui s'affranchissent un peu des marchés, sans tomber dans une planification soviétique.

Le Président remercie les intervenants pour la teneur des débats autour du bouleversement exposé par M. LEROUX.

M. LEROUX ajoute enfin que l'ENSAIA est à la disposition des collectivités territoriales pour intervenir chez elles. Avec les outils disponibles aujourd'hui, l'ENSAIA est tout à fait capable d'apporter à un territoire une analyse plus fine que sur la région Grand Est.

VI. Présentation par les Préfets de Département des priorités de l'État ainsi que des projets significatifs de l'État des collectivités territoriales

Le point est reporté à la prochaine séance du Comité de bassin.

VII. Conférences / témoignages

1. Les pollutions d'origine médicamenteuse animée par Miguel NICOLAÏ (Réfèrent connaissance des substances toxiques à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse)

Le point est reporté lors d'une prochaine séance du Comité de bassin.

2. La station d'épuration du futur animée par Jean-Marc CHOUBERT (Directeur de l'unité de recherche REVERSAAL à l'INRAE)

M. CHOUBERT présente le point.

Débat

Le Président constate que cet exposé invite à se remettre en cause, en acceptant les évolutions personnelles et les évolutions de la société. Cette présentation fait écho à la présentation précédente de M. LEROUX sur le monde agricole et montre que la société connaît beaucoup de changements importants en même temps dans un délai très court.

M. HABIG remarque que la consommation énergétique des stations d'épuration n'a pas été évoquée. La consommation électrique est pourtant le premier poste de dépense d'une station. M. HABIG demande donc s'il existe des pistes de recherche pour des stations plus résilientes et moins gourmandes en énergie.

M. CHOUBERT indique qu'il faut d'abord connaître la consommation d'une station et la positionner par rapport aux autres. Il existe dans ce cadre une base de données mise à disposition de 360 stations d'épuration, qui intègre les données de consommation énergétique.

Ensuite, il faut produire du biogaz seulement quand c'est pertinent. Des stations produisent du biogaz uniquement avec des boues secondaires, où le potentiel est faible. Après, la réglementation interdit par précaution de mélanger la matière organique provenant des déchets avec les boues, ce qui limite aussi la production de biogaz.

Enfin, il faut développer des procédés qui consomment moins d'énergie. Il existe des procédés avec des végétaux, mais leur rôle est restreint en dehors d'un rôle mécanique pour limiter la filtration.

M. HENRY constate qu'il est intéressant de considérer les eaux usées comme des ressources. C'est un changement de paradigme. M. HENRY interroge M. CHOUBERT sur son point de vue par rapport aux premières expérimentations menées sur la réutilisation des urines humaines.

M. CHOUBERT explique qu'elles permettent d'économiser du réseau et de l'infrastructure de traitement en termes de fonctionnement. Après, le sujet n'est réglementairement pas mature et la filière n'est pas organisée. Il s'agit encore d'une phase d'expérimentation pour sensibiliser le public.

M. BAUER a dirigé un important site avec une station d'épuration. Il a pu constater que le fonctionnement d'une station classique pouvait être perturbé par les variations de débit ou de composition à l'entrée. Il souhaite donc savoir si les nouvelles techniques limitent l'influence de la variation de composition des effluents.

M. CHOUBERT répond que la production de gaz est forcément sensible aux variations. Ce n'est pas que de l'électromécanique. Il faut former les gens et maîtriser la technologie, mais elle fonctionne aujourd'hui.

M. BARBIER revient sur le fait que les stations d'épuration sont effectivement très consommatrices en énergie. Une dimension très importante et relativement nouvelle du point de vue législatif concerne la question de l'autoconsommation. Les stations d'épuration ont des toits et des terrains où des panneaux photovoltaïques peuvent être installés.

Les énergies renouvelables viennent en outre de gagner en rentabilité grâce à l'autoconsommation. Une structure qui autoconsomme ne paie plus d'électricité ni de taxes. Dans les communes, d'autres énergies renouvelables peuvent être utilisées comme des microturbines. M. BARBIER signale qu'il a énormément

développé l'autoconsommation dans sa commune de Muttersholtz et il pense que c'est une vraie perspective pour les stations d'épuration.

M. CHOUBERT n'a pas mentionné l'autoconsommation parce qu'elle est relativement faible par rapport à la quantité d'énergie électrique consommée par les stations d'épuration. L'installation de panneaux solaires ne permettra pas à la station de fonctionner en autonomie. En revanche, c'est possible avec la production de biogaz.

M. GUILLAUME observe que le travail présenté est très intéressant, notamment pour résoudre le problème des boues. Lorsqu'il y a un épandage de boues, il y a d'emblée une suspicion sur la qualité des boues, qui est souvent avérée de son point de vue. Il souligne que le procédé présenté qui permet de séparer les éléments et d'apporter en plus du phosphore apparaît beaucoup plus précis qu'un épandage de boues, où des fluctuations sont constatées en matière de qualité et de composition.

M. CHOUBERT signale d'ailleurs qu'un certain nombre de pays Europe ont complètement mis fin à l'épandage des boues.

M. HOELTZEL précise que cette présentation est une première étape visant à évoquer des sujets à explorer. La question de l'enjeu relatif aux pollutions médicamenteuses sera présentée lors de la prochaine séance. Il sera proposé ensuite de lancer un appel à projets l'an prochain pour voir si des collectivités sont intéressées pour tester l'un de ces thèmes comme la récupération du phosphore, la réutilisation des eaux usées, la mise en place de traitements tertiaires ou la valorisation des boues pour produire de l'énergie.

VIII. Intervention de la Préfète Coordinatrice de bassin

Mme la Préfète Coordinatrice de bassin est excusée pour cette séance.

IX. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

En l'absence d'autres observations, la séance est levée.

La séance plénière du Comité de Bassin est suivie d'une cérémonie en la mémoire de M. Paul MICHELET.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de Bassin,



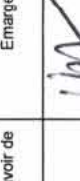
Claude GAILLARD



Réunion du Comité de Bassin du 7 octobre 2022

Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BARBIER	Patrick	Collectivités	Président du Territoire III Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Sélestat et Environs Maire de Muttersholtz	OUI						
Mme	BARDOT	Audrey	Collectivités	Conseillère municipale de Puligny Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	EXCUSÉ		M. Claude GAILLARD				
Mme	BEGEL	Régine	Collectivités	Conseillère départementale des Vosges	EXCUSÉ		M. Dominique PEDUZZI				
Mme	BEIRENS	Odile	Collectivités	Maire de Buxières-sous-les-Côtes	OUI			1	M. Vincent MATELIC		
M.	BOILEAU	Pierre	Collectivités	Vice-Président - Métropole du Grand Nancy Représentant de l'EPTB Meurthe Madon	OUI			1	Mme Frédérique LOGIN		
Mme	BUCHERT	Maryvonne	Collectivités	Adjointe au Maire de Mulhouse	OUI						
Mme	BULOUE	Béatrice	Collectivités	Vice-Présidente de la Métropole de Strasbourg	OUI			1	M. Thierry SCHAAAL		
Mme	CLEMENT	Marie-Joséphine	Collectivités	Maire de Cornimont	OUI						
Mme	D'ALGUERRE	Sylvie	Collectivités	Conseillère régionale Grand Est Première Adjointe au Maire de Chaumousey Présidente de la Commission Planification	EXCUSÉ		M. Claude GAILLARD				
M.	DEKENS	Bernard	Collectivités	Président de l'EPAMA							
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Montcornet	OUI						
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Président EPAGE Largue Maire de Manspach	EXCUSÉ						
Mme	FRAIPONT	Anne	Collectivités	Maire de Le Mont Dieu							
Mme	GOFFETTE	Fabienne	Collectivités	Conseillère départementale des Ardennes	EXCUSÉ						
M.	GUILLAUME	Jean-François	Collectivités	Maire de Ville-en-Vernois	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	HABIG	Michel	Collectivités	Président du Syndicat mixte Rivières de Haute-Alsace	OUI						
M.	HENRION	François	Collectivités	Président du Syndicat Moselle Aval	EXCUSÉ						
M	HUSSON	Jean-François	Collectivités	Sénateur	OUI			1	M. Jean-Philippe VAUTRIN		
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf Vice-Président du Conseil d'administration de l'AERM	OUI			1	M. Loïc RICHARD		
Mme	JEANPERT	Chantal	Collectivités	Conseillère d'Alsace	EXCUSÉ						
Mme	LOGIN	Frédérique	Collectivités	Vice-Présidente de Metz Métropole	EXCUSÉ		M. Pierre BOILEAU				
M.	MARIETTE	Sylvain	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle							
M.	MARINI	Jean	Collectivités	Président du Syndicat des Eaux-Vives des 3 Nid	OUI						
M.	MATELIC	Vincent	Collectivités	Maire de Roselange	EXCUSÉ		Mme Odile BEIRENS				
Mme	MELON	Gislaine	Collectivités	Maire d'Ennery							
Mme	MICHEL	Delphine	Collectivités	Vice-Présidente du Grand Nancy	EXCUSÉ						
M.	NASS	Denis	Collectivités	Maire de Commerdorf	OUI						
M.	PALUSKIEWICZ	Xavier	Collectivités	Député							
M.	PEDUZZI	Dominique	Collectivités	Maire de Fresse-sur-Moselle	OUI			2	Mme Régine BEGEL	M. Philippe VOINSON	
M.	PLIEGERSDOERFFER	Frédéric	Collectivités	Conseiller régional Grand Est							
Mme	REBSTOCK PINNA	Alexandra	Collectivités	Maire de Nilvange							

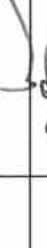
Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	RICHARD	Loïc	Collectivités	Maire de Riedisheim	EXCUSÉ		M. Bernard INGWILLER				
M.	SCHAAL	Thierry	Collectivités	Vice-Président Eurométropole	EXCUSÉ		Mme Béatrice BULOU				
Mme	SCHOLLHAMMER	Fabienne	Collectivités	Conseillère départementale de la Haute-Marne							
M.	SOULIER	Gilles	Collectivités	Président de la Commission locale de l'eau SAGE Rupt-de-Mad Esch-Trey	EXCUSÉ						
M.	SUCK	David	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle							
M.	THOMAS	Jean-François	Collectivités	Vice-Président de l'Agglomération du Grand Verdun							
			Collectivités								
M.	VAUTRIN	Jean-Philippe	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Meuse	EXCUSÉ		M. Jean-François HUSSON				
M.	VOINSON	Phillipe	Collectivités	Maire de Bouxières-aux-Chênes	EXCUSÉ		M. Dominique PEDUZZI				

Membres présents	14	Pouvoirs	9	Total	23/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin du 7 octobre 2022 Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BALAY	Michel	Usagers non économiques	Président de la FPPMA des Vosges	OUI						
M.	BESSARD	Christian	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Famille de France de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	BRIGNON	Marc	Usagers non économiques	Directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace	OUI						
M.	CAYE	Pierre	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est	OUI						
M.	CHRISTOPHE	Michel	Usagers non économiques	Président du Centre permanent d'initiative pour l'environnement Nancy-Champenoux	OUI						
Mme	CORSYN	Véronique	Usagers non économiques	Directrice du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	OUI						
Mme	DESPIERRES	Isabelle	Usagers non économiques	Responsable technique - FPPMA de Moselle	OUI						
M.	GAILLARD	Claude	Usagers non économiques	<i>Personne qualifiée</i>	OUI			2	Mme Audrey BARROT	Mme Sylvie D'ALGUERRE	
Mme	GENESSEUX	Valérie	Usagers non économiques	Vice-Présidente de France Nature Environnement Grand Est	OUI						
M.	HECKENBENNER	Bruno	Usagers non économiques	Directeur de la Fédération régionale des Chasseurs du Grand Est	OUI						
M.	LOUIS	Éric	Usagers non économiques	Représentant des associations actives en matière d'activités nautiques	EXCUSE		M. Daniel REININGER				
M.	MATHIEU	Patrick	Usagers non économiques	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	OUI						
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	OUI						
M.	MOITROT	Jean-Yves	Usagers non économiques	Vice-Président de la Coordination des LPO Grand Est	OUI						
Mme	PATTEGAY	Chantal	Usagers non économiques	Administrateur - UFC Que Choisir	EXCUSE		Mme Irène ZEBOUJ				

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	REININGER	Daniel	Usagers non économiques	Administrateur de France Nature Environnement Grand Est Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président de la Commission des Programmes	OUI			1	M. Éric LOUIS		
Mme	RIBAYROL-FLESC	Anne	Usagers non économiques	Personne qualifiée	OUI						
Mme	VELINOT	Christiane	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Association générale des Familles du Haut-Rhin (68)	OUI						
			Usagers non économiques	Personne qualifiée							
Mme	ZEBLOUDJ	Irène	Usagers non économiques	Présidente de CLCV Marly et ses environs	OUI			1	Mme Chantal PATTEGAY		
Mme	ARNOLD	Frédérique	Usagers économiques	Responsable qualité prévention environnement Papeteries du Rhin	OUI						
M.	BALLET	Sivère	Usagers économiques	Sylviculture	OUI						
M.	BAUER	Gilbert	Usagers économiques	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie	OUI			1	M. Michel GEORGE		
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	Représentant de la Fédération française d'aquaculture	OUI						
Mme	CHAKRI	Karima	Usagers économiques	Quality, Hygiène, Health, Safety and Environment Manager BLUE PAPER	OUI						
Mme	CHARLIER	Catherine	Usagers économiques	Chambre d'agriculture des Ardennes	EXCUSE						
M.	GEORGE	Michel	Usagers économiques	Conseiller technique - DMC	EXCUSE		M. Gilbert BAUER				
M.	HENRY	Philippe	Usagers économiques	Vice-Président Agence Bio	OUI						
M.	KOSMAJSKI	Laurent	Usagers économiques	Directeur régional Grand Est - Veolia eau France	EXCUSE		M. Régis THEVENET				
M.	KOSZUL	Étienne	Usagers économiques	UNICEM Grand Est	EXCUSE						
Mme	LEROY	Nathalie	Usagers économiques	Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE	EXCUSE						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	MARCHAL	Anne	Usagers économiques	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est	OUI						
M.	METZ	Fabien	Usagers économiques	Chambre d'agriculture de la région Alsace	OUI						
M.	NEU	Patrick	Usagers économiques	Conseiller technique - France RAIL INDUSTRY	OUI						
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers économiques	Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse	EXCUSÉ						
Mme	PONCELET	Raphaëlle	Usagers économiques	Responsable Environnement - CCOP de France Grand Est <i>La Coopération agricole</i>	OUI						
M.	RENCK	Patrick	Usagers économiques	Chef de service Environnement ALSACHIMIE	OUI						
M.	SINGER	Pierre	Usagers économiques	Représentant de l'Agence régionale du Tourisme Grand Est Co-Directeur du Parc de Sainte-Croix							
M.	THEVENET	Régis	Usagers économiques	Directeur concessions - Unité hydro Est EDF	OUI			1	M. Laurent KOSMALSKI		
M.	VONARB	Adrien	Usagers économiques	Président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce							

Membres présents	29	Pouvoirs	4	Total	33/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



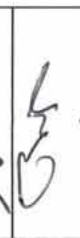
Réunion du Comité de Bassin du 7 octobre 2022
Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	CHEVALIER	Josiane	État	Préfète de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin Préfète Coordonnatrice de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	OUI			2	Mme Virginie CAYRÉ	M. Bertrand MUNCH	
Mme	MATHEY BASCOU	Stéphanie	État	Adjointe au Délégué de bassin Grand Est	EXCUSÉ						
M.	BRAUD	Olivier	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSÉ		M. Blaise GOURTAY				
M.	GOURTAY	Blaise	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSÉ	Denis GOURDON		2	M. Olivier BRAUD	M. Fabrice BOISSIER	
Mme	BOSSY	Anne	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ	Jean-François QUERÉ					
M.	GARNIER	Laurent	État	Directeur régional des finances publiques de Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSÉ	Patrick WEHREIN					
Mme	VALENTIN	Sophie-Charlotte	État	Directrice territoriale du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSÉ	Aude DAETIN					
Mme	CAYRÉ	Virginie	État	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				
M.	POINSSOT	Christophe	État	Directeur général délégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minières	EXCUSÉ	Nicolas KOEBERLE					
Mme	MERLIN	Claire-Amandine	État	Directrice générale du Port Autonome de Strasbourg	EXCUSÉ						
M.	MUNCH	Bertrand	État	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				
M.	DUBREUIL	Pierre	État	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSÉ	Xavier NORVAN					
M.	BERTEAUD	Pascal	État	Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement							

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	LOMBARD	Éric	État	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignation							
M.	BOISSIER	Fabrice	État	Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	EXCUSÉ		M. Blaise GOURTAY				
M.	TOUVET	Laurent	État	Préfet de Moselle représenté par le DDT Moselle	EXCUSÉ		M. Yves SEGUY				
M.	SEGUY	Yves	État	Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges	EXCUSÉ	Grégory BOINEL		1	M. Laurent TOUVET		
M.	LAUGIER	Louis	État	Préfet du Haut-Rhin représenté par le DDT du Haut-Rhin	EXCUSÉ	Pierre SCHERRER					
M.	BUCQUET	Alain	État	Préfet des Ardennes représenté par le DDT des Ardennes							

Présents ou représentés	8	Pouvoirs	5	Total	13/20
--------------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	--------------

Réunion du Comité de Bassin du 7 octobre 2022 Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	CHEVALIER	Josiane	Invité	Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau	EXCUSÉ						
M.	DINGREMONT	Benoît	Invité	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ	Agnès RIVOISY- MAELASSAF					
M.	HAZET	Charles	Invité	Commissaire du Gouvernement	OUI						
M.	LIARD	Stéphane	Invité	Agent Comptable	EXCUSÉ						
			Invité	Représentant du personnel							
Mme	PORQUET FUSIER	Alexandra	Invité	Représentant du personnel / Suppléant	OUI						
Mme	LOMBARD	Aline	Invité	Adjointe au chef de service, Adjointe au délégué de bassin DREAL Grand Est	OUI						
M.	DOS SANTOS	Alberto	Invité	Chef de pôle Eau Rhin-Meuse Délégation de bassin Service Eau Biodiversité Paysage DREAL Grand Est	OUI						
Mme	FERNANDEZ	Sara	Invité	Présidente du Conseil scientifique							
Mme	FOURNIER	Meriem	Invité	Vice-Présidente du Conseil scientifique							
M.	LEROUX	Yves	Invité	Chercheur à l'université de Lorraine et enseignant à l'ENSAIA	OUI						
Mme	PIUTTI	Séverine	Invité	Membre du Conseil scientifique	OUI						
M.	CHOUBERT	Jean-Marc	Invité	Directeur de l'unité de recherche REVERSAAL à l'INRAE	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
				UBIQUIS	OUI						
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	LEBLANC	Christophe	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
Mme	VOISIN	Sandrine	Autres participants et invités	Secrétaire générale	OUI						
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généraux	OUI						
Mlle	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée à la Communication	OUI						
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines par intérim	OUI						
M.	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
Mlle	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, de la Planification, du Programme et des Politiques d'intervention	OUI						
Mme	CASTEJON	Isabelle	Autres participants et invités	Cheffe du Service Finances	OUI						
Mme	SCHMITZBERGER	Katia	Autres participants et invités	Adjointe à la Directrice de la DC3P Cheffe du Service Connaissance	OUI						
M.	PROP'IN	Sébastien	Autres participants et invités	Adjoint à la Directrice de la DC3P Chef du Service Programme et Politiques d'intervention	OUI						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Cheffe du Pôle Coordination Territoriale	EXCUSÉ						
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef du service Eau et Espaces Naturels	OUI						

